

**AR Prefecture**

063-216300566-20230609-2023\_27-DE  
Reçu le 12/06/2023  
Publié le 12/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

**Séance du 09 juin 2023**

Nombre de  
membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	1
Votants	10

L'an **deux mille vingt-trois** le **vendredi 9 juin à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

**Présents** : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, FAURIAT Jonathan et VAISSE Bernard.

Date de la  
Convocation :  
02/06/2023

Absents ayant donné procuration : M. BONNET Christian représenté par M. DUGNAS Sébastien

Absent : M. GUILLY Philippe

VOTES :  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

**Délibération  
N°2023\_27**

Le Conseil Municipal,

Objet :  
**Approbation de  
l'acte constitutif et  
adhésion au  
groupement de  
commandes  
SOLAIRE DOME**

**Vu** l'article L. 2122-1 à L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales en ce qui concerne le fonctionnement et les compétences du Conseil communautaire ;

**Vu** les articles L. 2224-31 à L. 2224-34 du Code général des collectivités territoriales en ce qui concerne la gestion de l'Energie au sein des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités territoriales notamment en ce qui concerne la composition de la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre d'un groupement de commande ;

**Vu** les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique en ce qui concerne la constitution de groupements de commande ;

**Vu** les articles L. 2123-1, R.2123-1 à R. 2123-8 du Code de la commande publique en ce qui concerne la passation de marché public selon une procédure adaptée ;

**AR Prefecture**

063-216300566-20230609-2023\_27-DE  
Reçu le 12/06/2023  
Publié le 12/06/2023

**Considérant** que l'agence locale des énergies et du climat, l'Aduhme, a engagé l'opération « *Solaire Dôme* » ; que l'objectif est d'implanter plus d'une centaine d'installations photovoltaïques de 9kWc en toitures de bâtiments publics sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme ; que le département s'est engagé à subventionné une partie du coût engendré par l'installation de panneaux solaires ; que la vente de l'énergie solaire produite permettra à terme de faire de ce projet une opération blanche ; que la Communauté de communes Ambert Livradois Forez s'est lancée dans cette démarche dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) en inscrivant ce type d'installation dans sa fiche action ENE1 ;

**Considérant** qu'il a été demandé aux Communautés de communes du département du Puy-de-Dôme de porter ce projet sur l'ensemble du territoire notamment en permettant aux communes de s'associer à cette opération ; que l'intercommunalité Ambert Livradois Forez propose de créer et coordonner un groupement de commande pour la passation d'un marché groupé pour l'ensemble des collectivités souhaitant participer à cette opération ;

**Considérant** que les groupements de commandes permettent aux acheteurs publics de regrouper leurs achats ; qu'ainsi plusieurs collectivités peuvent coordonner et regrouper les prestations afin de réaliser des économies d'échelle ; qu'une telle démarche permet également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement ; que la constitution d'un groupement de commande permet d'optimiser les procédures de passation des marchés publics, de favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques ainsi que la bonne gestion des deniers publics ; qu'à ce titre, Ambert Livradois Forez propose d'organiser l'ensemble de la procédure inhérente à la passation du marché public nécessaire à l'installation de centrales photovoltaïque sur ses bâtiments et ceux des communes souhaitant participer au groupement ;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de Brousse d'adhérer au groupement de commandes pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel communauté de commune d'Ambert Livradois Forez exercera le rôle de coordonnateur,

**Considérant** qu'il appartiendra à Brousse, pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés conclus au titre du groupement,

**DÉCIDE**

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel communauté de commune d'Ambert Livradois Forez exercera le rôle de coordonnateur ;

**AR Prefecture**

063-216300566-20230609-2023\_27-DE  
Reçu le 12/06/2023  
Publié le 12/06/2023

2°) d'approuver l'adhésion de Brousse au-dit groupement de commandes pour l'ensemble des bâtiments publics identifiés et dont la liste figure en Annexe 02 de la présente délibération ;

3°) d'autoriser M. Dugnas en sa qualité de Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes, à réaliser les demandes de financement auprès des cofinanceurs potentiels et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;

4°) d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement pour le compte de la commune ;

5°) d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant concernant la mise en œuvre des centrales photovoltaïque :

		Ecole-Mairie	Total général
Dépenses	Coût de l'installation (€HT)	18 000 €	18 000 €
	Frais de raccordement ENEDIS (€HT)	800 €	800 €
	Forfait bureau de contrôle (€HT)	800 €	800 €
	<b>Total de l'investissement (€HT)</b>	<b>19 600 €</b>	<b>19 600 €</b>
Recettes	Aide du Conseil départemental	5 000 €	5 000 €
	Aide de l'EPCI		
	Autre		
	<b>Total des recettes</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>
Bilan	Reste à charge (€HT)	14 600 €	14 600 €
	Taux de financement	26%	26%

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en préfecture le 12/06/2023  
et publication le 12/06/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Sébastien DUGNAS



